

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 février 2026 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

14. Etablissement d'une convention d'occupation précaire des parcelles BN 14 et BN 179

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans un courrier adressé à la commune le 2 septembre 2025, _____ a fait part de son intérêt pour deux terrains (parcelles cadastrées BN 14 et BN 176) aujourd'hui propriété de la commune.

Propriétaire de chevaux et actuellement locataire de la parcelle BN 211 (contiguë aux deux terrains communaux), ce dernier souhaiterait louer également les parcelles BN 14 et BN 176 afin d'y faire paître ses animaux.

_____ précise qu'il s'engagera en contrepartie à installer des clôtures et à entretenir les haies et les talus existants dans l'hypothèse où une suite favorable serait apportée à sa demande.

La Direction des Espaces Publics et le service des espaces verts ont été consultés suite à cette demande et n'ont émis aucune objection.

Considérant la demande de _____, il lui a été proposé une occupation précaire pour une durée de 5 ans, renouvelable deux fois, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 77 euros :

- BN 14 (8 212 m²) : 53 €
- BN 179 (3 764 m²) : 24 €

Cette occupation temporaire est rendue possible dans l'attente de la définition d'une politique précisant le devenir du foncier non bâti de la commune (cession, location, aménagement) en lien avec la SAFER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-14-DE

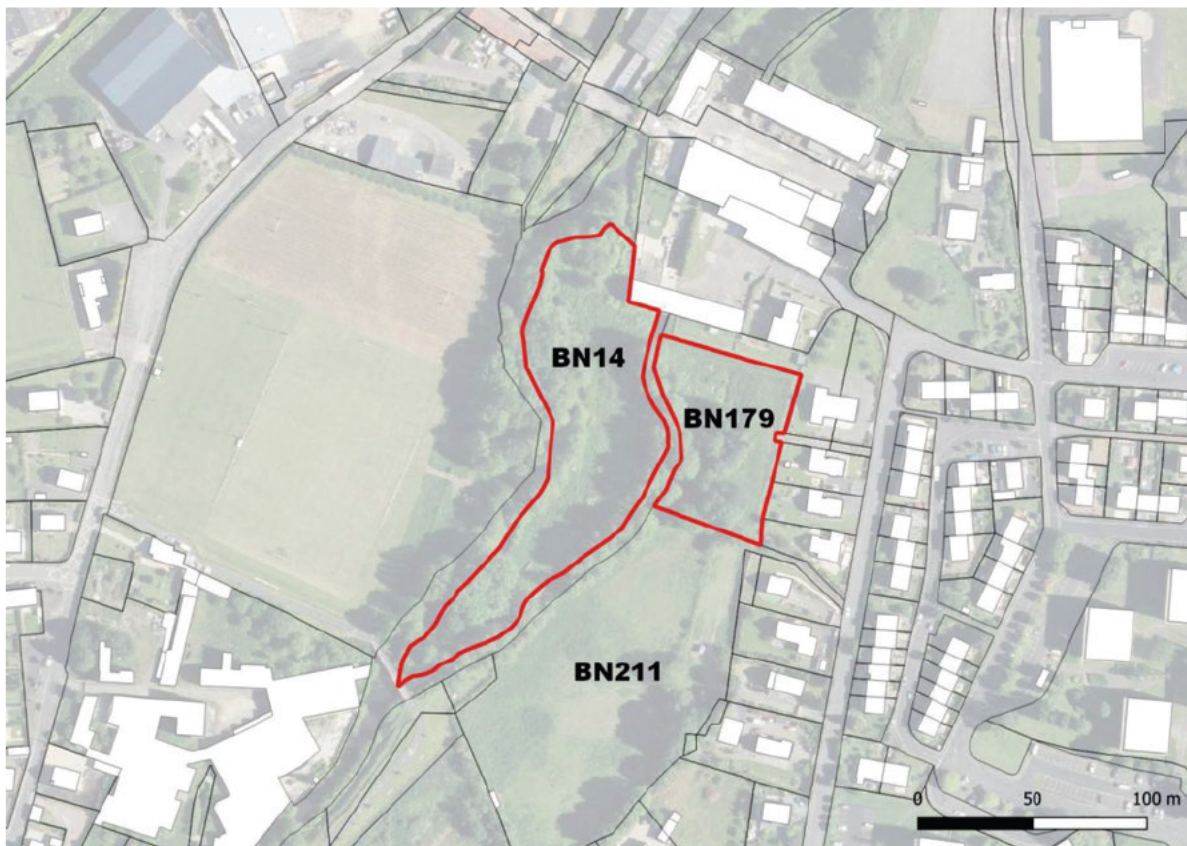
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/14 du 16 février 2026 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

CONSIDERANT QUE la Commune de Vire-Normandie est propriétaire des terrains cadastrés BN 14 et BN 179, sis rue de La Laiterie Préval.

VU la demande de location de ces deux terrains – d’une surface totale de 12 000 m² environ – dans le but d’y faire paître ses chevaux,

CONSIDERANT l’avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 09 Septembre 2024, réitéré lors de la séance du 19 janvier 2026,

CONSIDERANT l’avis favorable du Bureau Municipal du 3 février 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré à l’unanimité :

- **D’approuver** la proposition de location des deux parcelles communales non bâties cadastrées BN 14 et BN 179 sis rue de La Laiterie Préval à Vire-Normandie, au bénéfice de _____, afin d’y faire paître ses chevaux,
- **D’autoriser** le Maire à signer la convention d’occupation précaire,
- **De fixer** le montant global de la redevance annuelle de location de ces deux parcelles à 77€,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/14 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- D'autoriser le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	01
Vote Pour	37	01
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Dimitri RENAULT

✓ Certifié par  yousign

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/14 du 16 février 2026 à 20h30

REPUBLICUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 01

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 01

Nombre de membres absents : 10

Le 16 Février 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Février 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Février 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggle			☒	
CHÉNEL Fernand			☒	
COIGNARD Cindy			☒	
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-14-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/14 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie			☒	
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude			☒	
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260224-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/14 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.